

# vision

*... de notre industrie*



2095, rue Frank-Carrel, bureau 220, Québec (Québec), G1N 4L8  
Téléphone : (418) 688-1256 ou 1-800-263-4032 – Télécopieur : (418) 688-2460  
Courriel : [info@aipvfq.com](mailto:info@aipvfq.com) • Site internet : [www.aipvfq.com](http://www.aipvfq.com)

## Émile Morin nous a quittés...

À Boucherville, le 1<sup>er</sup> avril 2007, âgé de 70 ans, est décédé Émile Morin. Il était un ami de l'industrie. Il a aussi siégé plusieurs années au conseil d'administration de l'Association. C'était un homme discret, toujours vêtu avec élégance et à qui on pouvait demander des conseils.

Affectueusement, dans son dos, on l'appelait « mon oncle Émile ». Il a œuvré dans notre secteur industriel pendant plusieurs décennies.

Son service funéraire a eu lieu le lundi 9 avril dernier. Plusieurs membres de l'Association étaient présents à la cérémonie pour lui témoigner un dernier hommage.

## Changement de nom du Battant

Vous aurez sûrement constaté que « Le Battant » devient « VISION DE NOTRE INDUSTRIE ». Vos commentaires seront appréciés. Le but était de donner un titre qui puisse englober mieux les vitreries.

## Assemblée annuelle de l'Association canadienne

L'Association canadienne (CWDMA) tiendra son assemblée annuelle les **24, 25 et 26 mai 2007**, au Delta Pointe Resort & Spa, à Victoria, BC.

Pour ceux qui sont intéressés, vous trouverez tous les détails en cliquant sur ce lien :

<http://www.cwdma.ca/?pageID=Meetings>

## Calendrier AIPVFQ pour mai 2007

Mercredi 16 au samedi 19	China Glass 2007 <a href="http://www.eventseye.com/fairs/salon_professionnel_3390.html#">http://www.eventseye.com/fairs/salon_professionnel_3390.html#</a>
Jeudi 24 au dimanche 27	CWDMA – Assemblée annuelle <a href="http://www.cwdma.ca/?pageID=Meetings">http://www.cwdma.ca/?pageID=Meetings</a>
Lundi 21	Fête de Dollard
Mardi 22	Réunion du c.a. AIPVFQ

## Où va l'industrie ?

Dans les deux dernières années, nous avons vu une importante consolidation et constaté un problème de relève. Des entreprises sont ouvertement à vendre.

L'économie américaine est en essoufflement et la construction résidentielle en baisse. Par contre, le dollar canadien est en hausse. Donc, des difficultés accrues à l'exportation. Le mois de mars a été, selon ce que l'on entend, un mois difficile.

Par ailleurs, selon les organismes tels la SCHL, on annonce cette année une baisse dans la construction résidentielle d'environ 11%. Espérons que la rénovation se maintiendra et que vous saurez tirer votre épingle du jeu.

## Gamma vendue à des Américains

**Gamma**, propriété de la famille Lefrançois, bien connue à Québec, est la plus importante entreprise de la région spécialisée en aluminium architectural pour des projets commerciaux et institutionnels. Son siège social se situe à L'Ange-Gardien, près de Québec, mais son marché s'étend dans toute l'Amérique du Nord. Cette entreprise florissante emploie plus de 200 personnes.

Outre les fenêtres d'aluminium, Gamma se spécialise dans toutes les étapes de l'estimation, la vente, la fabrication, la livraison, jusqu'à l'installation de portes, murs-rideaux, revêtements et panneaux en aluminium architectural et est en mesure, à partir de la plupart des procédés de fabrication existants, d'entreprendre le découpage, le roulage, le façonnage, le cintrage, l'assemblage et la finition de l'aluminium.

L'entreprise, qui réalisait la majeure partie de ses affaires aux États-Unis, vient d'être acquise par une entreprise de la Floride.



GIGUÈRE  
FRÉCHETTE

## Groupe Conseil Giguère & Fréchette

courtier en avantages sociaux exclusifs à l'AIPVFQ - supporte cette publication

Téléphone : (418) 683-6605 ou 1 888 686-3264 – Télécopieur : (418) 683-1341

Courriel : [sac@gcqi.gc.ca](mailto:sac@gcqi.gc.ca)

## Nouveau service : cautionnement, prise ?

L'Association a conclu une entente avec Groupe Ultima, votre nouveau courtier d'assurance. En effet, pour ceux qui travaillent sur des chantiers de construction, vous pouvez obtenir un « cautionnement » à très bas prix. Veuillez SVP appeler à l'Association pour les modalités de fonctionnement :

**1 800 263-4032 ou (418) 688-1256**

## Logement social

Est-ce que l'Association devrait faire des pressions auprès du gouvernement du Québec pour que celui-ci reprenne la construction de logements sociaux? Est-ce qu'il n'y aurait pas là une avenue pour compenser la baisse dans la construction résidentielle? Différents modèles ont été étudiés par la Société d'habitation du Québec. Le modèle français qui est de construire des HLM localisés dans des endroits précis crée des ghettos. Nous l'avons vu dans ce que les Français appellent « La Cité », en banlieue de Paris, où on a « ghettoisé » les citoyens venus d'Afrique du Nord. Sont plus intéressants les modèles suédois et anglais, puisqu'ils subventionnent les familles plutôt que la construction de logements, de sorte qu'on ne regroupe pas que des gens qui se ressemblent. Ainsi, on favorise la construction de logements multiples.

## Comité de formation ?

Si les temps s'annoncent plus difficiles que ces dernières années, vous devrez tenir compte du vieillissement de la population et de la difficulté de rétention de vos bons employés qui seront tentés d'aller travailler pour d'autres entreprises. Avez-vous pensé à un comité de formation dans votre entreprise? À cet égard, le Comité sectoriel de notre industrie a développé des outils et peut vous accompagner dans votre démarche. Plusieurs entreprises ont été consultées à cet effet et ont donné une très bonne évaluation des outils. Cependant, ce qui est inquiétant, c'est que les entreprises ont refusé l'accompagnement. On peut croire que les entreprises ne feront pas une démarche qui doit être permanente.

## Congrès-golf AIPVFQ 2007 : 16-17 août 2007

C'est au Mont Sainte-Anne que se tiendra, le 16 août prochain, une journée de conférences ainsi que l'Assemblée annuelle de votre Association, suivie d'un banquet champêtre animé à l'Île d'Orléans. Le tournoi de golf annuel se tiendra le lendemain, 17 août, et sera réparti sur deux terrains, soit le parcours **Le Grand Vallon** ainsi que le parcours **St-Ferréol**. Ces deux terrains sont situés près de l'hôtel et bien connus de nos golfeurs. Le thème choisi cette année pour notre congrès est :

**« Innover pour survivre »**

**Réservez ces dates à vos agendas**

## Accommodements raisonnables

Par : **Jean Tremblay**, v.-p. exécutif, AIPVFQ.

La discussion de l'heure au Québec actuellement touche les accommodements raisonnables. On entend : « À Rome comme les Romains ». « Ici c'est comme ça ». Également, « Dans votre maison, c'est chez vous. En public, c'est chez nous, et vous en êtes ». On se rappelle la déclaration de Hérouxville, et celle de Mario Dumont en campagne électorale. L'Ontario qui, finalement, a dit non à des tribunaux islamiques.

Comment doit-on se comporter face à des gens qui sont différents de nous, que nous avons souhaité accueillir et dont nous connaissons les coutumes? Montréal principalement vit avec une communauté juive importante, et ce, depuis des décennies. S'il est non recommandé d'aller sur le plancher de l'usine avec une cravate, peut-on accepter un employé qui voudrait porter le hijab? Nous avons l'obligation de nous poser des questions.

## Mission commerciale à BATIMAT

L'ADMACQ (Association des détaillants de matériaux de construction du Québec) organise et fait profiter l'AIPVFQ d'une mission commerciale à BATIMAT, qui est le salon international de la construction qui se tient à Paris à tous les deux ans.

C'est un forfait clé-en-main Montréal-Paris qui est proposé : le départ et le retour sont faits à l'aéroport P.-E.Trudeau.

Départ : samedi 3 novembre 2007

Retour : samedi 10 novembre 2007

### Coût occupation simple

Membre-client de l'ADMACQ/AIPVFQ : **2 238 \$/personne**  
Non-membre : 2 685 \$/personne

### Coût occupation double

Membre-client de l'ADMACQ/AIPVFQ : **1 720 \$/personne**  
Non-membre : 2 064 \$/personne

### **Le forfait comprend :**

- ➔ Transport aller-retour avec Air Canada pour le forfait Paris seulement, taxes incluses
- ➔ Transport aller-retour avec Air France pour le forfait Paris-Portugal, taxes incluses
- ➔ Transfert entre l'aéroport et l'hôtel aller-retour
- ➔ 5 nuitées – 3 étoiles ou similaire
- ➔ Tous les petits déjeuners buffet
- ➔ Un souper croisière sur la Seine
- ➔ L'entrée au salon Batimat

## Prolongation au Portugal (facultative)

**Paris – Portugal : du 9 au 17 novembre 2007**

### Coût occupation simple

Membre-client ADMACQ: **2 238 \$+1 742 \$ = 3 980 \$/personne**  
Non-membre : 2 685 \$+1 595 \$ = 4 280 \$/personne

### Coût occupation double

Membre-client ADMACQ: **1 720 \$+1 528 \$ = 3 248 \$/personne**  
Non-membre : 2 064 \$+1 584 \$ = 3 648 \$/personne

**Programme Hors-Série**



**ULTIMA** inc.

Ligne directe :  
**1 866 441-0007**

**... notre nouveau plan d'assurance**

- ◆ assurance des entreprises
- ◆ assurance des particuliers
- ◆ assurance voyage
- ◆ cautionnement RB... et plus encore

**Prolongation au Portugal** (suite)**Le forfait comprend :**

- ➔ Transport de l'hôtel vers l'aéroport Charles-de-Gaulle
- ➔ Transport aller-retour avec Air France – direction aéroport de Lisbonne au Portugal
- ➔ Transfert entre l'aéroport et l'hôtel en Algarve
- ➔ 5 nuitées à l'hôtel Delfim – 4 étoiles ou similaire
- ➔ 3 nuitées à l'hôtel Fenix
- ➔ Tous les petits déjeuners et soupers inclus
- ➔ Une excursion d'une journée en Algarve
- ➔ Une excursion d'une journée à Sintra et Cascais
- ➔ Un tour de ville de Lisbonne et d'Evora

**- Congédié sans connaître la nature des plaintes de harcèlement déposées contre lui, il a droit à un préavis d'un an**

Selon *Gestion Plus, Info-Employeur*, avril 2007, **LeCorre & ass.**

Le demandeur, directeur général au sein d'un organisme communautaire, réclame des dommages-intérêts à la suite de son congédiement. L'employeur l'a congédié après avoir reçu des plaintes alléguant qu'il harcelait des employés et des participants, ce qui ternissait l'image publique du centre et l'intégrité du poste de directeur. La preuve a révélé qu'après avoir pris connaissance de certaines plaintes, le président du conseil d'administration a fait une enquête sommaire et superficielle. À la suite du congédiement, les membres du conseil d'administration ont refusé d'entendre le demandeur et de l'informer des motifs précis de son congédiement. Selon la Cour, l'employeur n'a pas rencontré son fardeau de prouver le bien-fondé du congédiement.

Le demandeur a été humilié et embarrassé par les agissements de l'employeur; il a donc droit à une indemnité d'une année de salaire.

**- Article 124 : l'ancienneté n'est pas toujours déterminante dans le choix des employés à licencier**

Selon *Gestion Plus, Info-Employeur*, avril 2007, **LeCorre & ass.**

Un assistant à la réception a déposé une plainte en vertu de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail, alléguant avoir été congédié sans cause juste et suffisante, alors que l'employeur allègue qu'il s'agit d'un licenciement. À la suite d'une baisse du carnet de commandes, ce dernier a été obligé de procéder à une restructuration de l'entreprise, ce qui a entraîné onze mises à pied, dont celle du plaignant, et l'abolition d'un poste cadre. Selon le commissaire, la preuve a révélé qu'il y avait eu restructuration et les critères retenus par l'employeur dans le choix des salariés, soit la polyvalence et la compétence, dont notamment l'habileté à conduire le chariot élévateur et l'autonomie dans l'accomplissement des tâches, ne sont pas arbitraires, abusifs ou discriminatoires. Le respect de l'ancienneté ne pouvait être imposé par la CRT comme critère de sélection, compte tenu qu'il n'a jamais été utilisé auparavant. La plainte est donc rejetée.

**Journée nationale des Patriotes : le lundi 21 mai**

Selon *Gestion Plus, Info-Extra*, avril 2007, **LeCorre & ass.**

Le lundi 21 mai 2007 est la **Journée nationale des Patriotes** ou, si vous préférez, la **Fête de la Reine**. Les règles suivantes s'appliquent aux employeurs non régis par une convention collective :

- Tous les salariés ont le droit de bénéficier de ce jour férié, qu'ils soient ou non cédulés pour travailler et peu importe depuis quand ils sont à votre emploi.
- Vous pouvez exiger qu'un salarié travaille ce jour férié mais, le cas échéant, en plus de le rémunérer pour sa journée de travail, vous devez lui verser une indemnité égale à 1/20<sup>e</sup> du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé\*, sans tenir compte des heures supplémentaires ou, à votre choix, lui accorder un congé compensatoire d'une journée dans les trois semaines précédant ou suivant le 21 mai 2007.
- Pour bénéficier du droit au jour férié, le salarié ne doit pas s'absenter sans votre autorisation ou sans raison valable le jour ouvrable qui précède ou qui suit le jour férié.

\* Pour le salarié rémunéré en tout ou en partie à commission, l'indemnité doit être égale à 1/60<sup>e</sup> du salaire gagné au cours des douze semaines complètes de paie précédant la semaine du congé.

**- La surdité : s'entendre sur ce qui est professionnel et sur ce qui ne l'est pas** (extrait)

Extrait de *Santé et sécurité en vrac*, avril 2007, **LeCorre & ass.**

Par : M<sup>e</sup> Reine Lafond, **Les avocats LeCorre & associés**

La surdité professionnelle est une maladie lourde de conséquences pour l'employeur et pour le travailleur. L'employeur dont l'environnement de travail comporte une exposition au bruit devrait, minimalement, procéder à des évaluations régulières du niveau de bruit. Il pourra ainsi décider de mettre à la disposition de ses travailleurs des équipements de protection individuelle et surtout de s'assurer qu'ils sont utilisés. Ce faisant, il respectera son obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. Il pourra plus facilement démontrer, avec ces moyens, que la surdité alléguée ne provient pas du travail. À cela pourraient s'ajouter des évaluations audiologiques à l'embauche pour détecter une perte auditive préexistante et un programme de réévaluation continue.

Lorsque la CSST analyse une réclamation pour surdité professionnelle, elle évalue d'abord l'application de la présomption de maladie professionnelle. Ainsi, si le travailleur démontre qu'il est victime d'une atteinte auditive causée par le bruit et qu'il exerce ou a exercé un travail impliquant une exposition à un bruit excessif, il sera présumé atteint d'une maladie professionnelle.

**SCHL, communiqué Québec****Les mises en chantier résidentielles reculent de 12% au Québec en mars**

**MONTRÉAL, le 11 avril 2007** – Les résultats du dernier relevé mensuel des mises en chantier, effectué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), révèlent que la construction résidentielle a diminué de 12% au Québec au cours du mois de mars. Au total, 2 903 logements ont été mis en chantier dans les centres urbains (10 000 habitants et plus). Le recul a été observé dans le segment de marché des logements collectifs et s'est manifesté de façon notable dans la région de Montréal (-20%).

« Exceptionnellement, le mois de mars se distingue par la vigueur des mises en chantier de maisons individuelles car, comme nous l'avons répété, la progression modérée de l'économie et le desserrement du marché de la revente influent davantage sur la demande de telles habitations. Compte tenu de la situation récente, je m'attends à ce que, dans ce segment de marché, la construction augmente au même rythme que durant les mois précédents. Pour ce qui est des logements collectifs, il n'est pas surprenant de constater le recul des mises en chantier en raison de l'importance du stock actuel », affirme Kevin Hughes, économiste provincial à la SCHL.

Le nombre des logements collectifs (maisons jumelées ou en rangée et appartements) mis en chantier dans les centres urbains a diminué de 23% par rapport au même mois l'an dernier (1 638 mises en chantier contre 2 130, en mars 2006). Cela étant, seule la région de Montréal a connu un ralentissement d'activité. Pour ce qui est des autres résultats, mentionnons la hausse de près de 70% observé dans la région de Trois-Rivières (81 contre 48, en mars 2006). Au premier trimestre, les mises en chantier de logements collectifs ont baissé de 7% comparativement au même trimestre de 2006.

Toujours selon le relevé mensuel, les fondations de 1 265 maisons individuelles ont été coulées au Québec, en mars 2007, comparativement à 1 179 durant la même période l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de 7%. Toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) à l'exception de celle de Gatineau (-19%), ont enregistré un gain des mises en chantier dans ce segment de marché. Au premier trimestre, le nombre de nouveaux chantiers de maisons individuelles était en baisse de 8% dans les centres urbains du Québec

[www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca)

[khughes@cmhc-schl.gc.ca](mailto:khughes@cmhc-schl.gc.ca)

**M. Kevin Hughes, économiste principal**

Tél. : 514-283-4488

**Déjeuner- Conférence SCHL**

**« Trois-Rivières : a-t-on atteint le sommet du cycle immobilier? »**

Le mercredi 23 mai 2007 – de 7 h 30 à 9 h 30

**Hôtel Gouverneur Trois-Rivières**

975, rue Hart, Trois-Rivières

Inscription : <http://www.schl.ca/bdc/?pid=63267>

**SCHL, communiqué Canada****Baisse des mises en chantier d'habitations au premier trimestre**

**OTTAWA, le 11 avril 2007** – Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations au Canada a augmenté entre février et mars, passant de 196 000 à 210 900.

« En mars, l'activité s'est raffermie aussi bien dans le segment des logements collectifs que dans celui des maisons individuelles. Néanmoins, le niveau des mises en chantier tend à se replier graduellement; au premier trimestre, il a été de plus de 10% moins élevé qu'à pareille période en 2006 », a affirmé Bob Dugan, économiste en chef au Centre d'analyse de marché de la SCHL. « Cette tendance à la baisse cadre avec nos prévisions, selon lesquelles la construction résidentielle sera moins intense cette année qu'en 2006. »

Le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les centres urbains du Canada a atteint 177 900 en mars, progressant de 9,1% par rapport à février. Il s'est accru de 12,0% dans la catégorie des logements collectifs et de 6,2% dans celle des maisons individuelles, pour s'établir respectivement à 92 700 et à 85 200.

De février à mars, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations en milieu urbain a augmenté dans toutes les régions du pays, à l'exclusion de l'Atlantique. Les provinces des Prairies ont affiché la plus importante hausse (26,2%); viennent ensuite la Colombie-Britannique (11,3%) et le Québec (10,5%). En Ontario, les volumes de production sont demeurés assez stables. Dans le segment des collectifs, le nombre de mises en chantier en milieu urbain a progressé partout sauf dans l'Atlantique et en Ontario. Du côté des maisons individuelles, il a crû dans toutes les régions.

On évalue à 33 000 le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les régions rurales du Canada pour le mois de mars.

En chiffres réels, le cumul annuel des mises en chantier d'habitations, dans les centres urbains et les régions rurales combinés, est de 8,8% inférieur à celui des trois premiers mois de 2006, selon les estimations. Dans les centres urbains uniquement, la diminution est évaluée à 10,3%: l'activité a ralenti de 16,3% dans la catégorie des maisons individuelles et de 5,3% dans celle des logements collectifs.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada, et ce depuis plus de 60 ans. Elle veille à ce que les Canadiens aient accès à un large éventail de logements de qualité, à coût abordable, et elle favorise la création de collectivités et de villes dynamiques et saines partout au pays. Pour en savoir davantage composer le 1-800-668-2642.

**Renseignements sur ce communiqué :**

**M. Bob Dugan**

Tél. : 613-748-4009

[bdugan@cmhc-schl.gc.ca](mailto:bdugan@cmhc-schl.gc.ca)

Tél. : 514-283-4488

